

Nom:

Adresse: FRANCE

Tél: +33

e-mail: \_\_\_\_\_

site: \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement étudiant en master spécialisé « Technologies du Web, Système, Service et Sécurité ». En tant que citoyen Européen et futur ingénieur (je l'espère) dans les réseaux, je suis interpellé par la question de la neutralité du net. Ainsi je me permet de répondre à la consultation publique. Je préfère rédiger ma réponse en français de peur de faire de trop de fautes lexicales en anglais.

Mon opinion est simple: internet est né neutre, et il doit rester neutre. Enfreindre cette neutralité le rendrait statique sur les offres et services. Pour les utilisateurs un internet non-neutre serait limité et de plus en plus cher. Pour l'économie, un internet non-neutre signerait la fin de nombreuses startups.

Par contre en cas de publication, pouvez-vous, s'il vous plait, masquer toute information relative à mon identité (Nom, adresse, téléphone, courriel, site web, cursus scolaire). D'avance merci.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

(...)



## Questionnaire

**Question 1: Is there currently a problem of net neutrality and the openness of the internet in Europe? If so, illustrate with concrete examples. Where are the bottlenecks, if any? Is the problem such that it cannot be solved by the existing degree of competition in fixed and mobile access markets?**

La neutralité du net est en danger. Internet, depuis sa naissance est en perpétuelle évolution grâce à cette neutralité. Tuer cette neutralité pour des raisons commerciales risque de le rendre statique, au service d'un petit nombre de distributeurs de contenus. Le grand perdant serait l'internaute « classique », qui verrait les prix statiques, (dû à l'absence de concurrence), et aucun nouveau service émerger.

En France, des opérateurs de téléphonies mobiles proposent une partie des services internet en illimité, mais une partie seulement (offre sde ce type: <http://www.m6mobile.fr/offres-m6-mobile/forfaits-bloques.html>), on propose l'accès à trois sites en illimités, mais pour le reste non). Il y a alors différenciation du contenu sur internet selon sa source, ce qui est une atteinte à la neutralité du net. Dans cet exemple, les autres réseaux sociaux concurrents sont désavantagés, et le client est perdant sur le long terme.

Autre exemple d'atteinte à la neutralité du net en France: l'opérateur de téléphonie Orange autorise sur les mobiles la VoIP (protocole internet au même titre que le HTTP pour les pages web ou le SMTP pour les courriels) moyennant un surcout (<http://www.businessmobile.fr/actualites/orange-autorise-la-voip-sur-ses-reseaux-3g-39750854.htm>) Ses concurrents (SFR / Bouygues) bloquent le protocole purement et simplement. Il y a alors atteinte à la neutralité du net car discrimination selon l'information véhiculée. Interdire ou surtaxer des protocoles spécifiques est un danger à long terme car cela fige la technologie (imaginez si les nouveaux protocoles sont bloqués par défaut, ils n'ont aucune chance de faire leur preuve).

Le fait que les fournisseurs d'accès soient souvent distributeurs de contenu est un danger: un opérateur pourrait être tenter de brider / bloquer / surtaxer les services de ses concurrents pour mettre en avant les siens. L'internaute serait alors perdant (à devoir payer plus pour un internet moindre)

Il n'y a pas deux internets (un mobile et un fixe) mais un seul, composé d'une multitudes de sources, multitudes de destinataires, multitude de contenu. Vouloir commencer à changer les règles entre les terminaux (téléphone ou ordinateur) est très dangereux car demain on ne sait pas sur quelle(s) plateforme(s) les citoyens Européen (et du monde) consommeront le plus internet.

Il y a de nombreux autres exemples de remise en cause de la neutralité du net mais j'ai voulu faire assez court et rester sur le cas de la France. Cautionner ces fait peut entrainer des dérives dangereuses où les citoyens Européen seraient perdant (de ce type: <http://owni.fr/2010/08/10/files/2010/08/5RrWm.png>)

**Question 2: How might problems arise in future? Could these emerge in other parts of the internet value chain? What would the causes be?**

Le danger que je perçois en tant que technophile est une remise en question de la neutralité du net par les opérateurs et fournisseurs d'accès, sous le prétexte de vouloir améliorer leurs services. Un des prétexte est l'estimation que, si on suit l'évolution des besoins croissants en bande passante pour l'internet mobile, ce dernier va arriver à saturation d'ici quelques années. Ce prétexte est faux

car les opérateurs ne prennent pas en compte l'évolution en cours des technologies de distributions de l'internet mobile.

**Question 3: Is the regulatory framework capable of dealing with the issues identified, including in relation to monitoring/assessment and subsequent enforcement?**

Le président d'un fournisseurs d'accès internet à défini quatre principes de base de la neutralité du net au cours d'une conférence:

*Transmission des données par les opérateurs sans en examiner le contenu ;*

*Transmission des données sans prise en compte de la source ou de la destination des données ;*

*Transmission des données sans privilégier un protocole de communication ;*

*Transmission des données sans en altérer le contenu.*

(<http://torrents.rml.info/table.html#18>)

Inscrire et protéger ces principes dans un texte de loi serait protéger les intérêts de l'ensemble des citoyens. Il faudrait également qu'une instance veille à l'application de cette loi, et dans le cas contraire, sanctionne l'opérateur coupable (par des contraventions assez lourdes pour qu'il préfère respecter la loi plutôt que de l'enfreindre en gagnant assez d'argent par cette entorse aux règles pour compenser la perte)

**Question 4: To what extent is traffic management necessary from an operators' point of view? How is it carried out in practice? What technologies are used to carry out such traffic management?**

Le trafic internet a connu une grande augmentation ces dernières années. Actuellement il n'y a pas de problème de saturation sur le réseaux (en fixe ou mobile) donc pas besoin de gestion. Si l'opérateur estime que les besoins vont augmenter, c'est à lui de renouveler ses infrastructures, ou les développer grâce à l'argent gagné par les abonnements.

D'un point de vu pratique, de la gestion de réseaux est actuellement pratiquée, soit en analysant l'origine ou la destination des informations, soit le protocole utilisée (exemples de la question 1). Cette gestion de trafic est purement à but lucratif au profit de l'opérateur.

**Question 5: To what extent will net neutrality concerns be allayed by the provision of transparent information to end users, which distinguishes between managed services on the one hand and services offering access to the public internet on a 'best efforts' basis, on the other?**

La plupart des citoyens utilisent internet sans savoir comment il marche (beaucoup ne savent pas qu'un courriel et que l'affichage d'une page internet fait appel à des technologies / protocoles pour véhiculer l'information qui sont différentes), ni pourquoi la neutralité du net est importante. Mais les autorités qui légifèrent sur la question doivent communiquer les idées qu'ils pensent ajouter ou retirer des textes de lois au public avant d'appliquer cette décision. Certain internautes surveillent la question, et il est alors important de les écouter pour que les personnes qui établissent les lois aient l'avis des principaux concernés: les citoyens. Internet est un outil très puissant et très efficace pour ce genre de communication.

**Question 6: Should the principles governing traffic management be the same for fixed and mobile networks?**

Il n'y a qu'un seul internet. Le terminal d'utilisation ne doit en rien changer le contenu accessible. Commencer à différencier internet selon l'outil final d'utilisation est dangereux, car demain (enfin dans cinq ans) il est probable que les citoyens consomment internet plus en mobilité que sur un post fixe. Et si aujourd'hui on ouvre la porte sur de la gestion de trafic (bloquer ou brider des sites ou des protocoles, ou les surtaxer) entraînerait des dérives commerciales où l'usage serait perdant (un internet plus résistent, plus cher, plus lent)

**Question 7: What other forms of prioritisation are taking place? Do content and application providers also try to prioritise their services? If so, how – and how does this prioritisation affect other players in the value chain?**

Il y a l'exemple de l'iPhone qui n'est pas un terminal neutre: la liste des applications que l'utilisateur peut utiliser est entre les mains du constructeur de l'appareil. Il a le droit de retirer une application lié à un site quand bon lui semble, d'où un contrôle dangereux de l'information auprès des utilisateurs. Sur un service qui n'existe que sur une application iPhone, Apple a le droit de vie ou de mort sur l'application en question, il y a donc danger pour les développeurs et fournisseurs de contenu.

Il y a aussi l'exemple d'Amazon, qui a retiré de son catalogue un livre électronique (pour des problèmes de droits) et qui l'a retiré en version numérique sur les plateforme des utilisateurs (le Kindle) sans leur demander (en les remboursant tout de même). Il y a alors contrôle du fournisseur de contenu sur l'outil de l'utilisateur qui est inquiétant.

La neutralité des terminaux doit aussi être posée sur la neutralité du net: comment assurer que le consommateur soit respecté et ait le choix.

Enfin une neutralité sur les moteurs de recherche doit aussi être appliquée: sinon les nouveaux services / services concurrents des moteurs de recherches les plus utilisés n'auraient aucune chance de trouver un public et se placer dans le marché.

**Question 8: In the case of managed services, should the same quality of service conditions and parameters be available to all content/ application/ online service providers which are in the same situation? May exclusive agreements between network operators and content/ application/online service providers create problems for achieving that objective?**

Une fois de plus les dérives sont dangereuses: un contrat d'exclusivité entraîne une dépendance entre deux acteurs (le plus faible des deux est souvent perdant) et une gamme d'offres pour l'utilisateur, qui se retrouve à devoir payer plus pour un service constant, voir réduit.

Pour assurer un bon service, il faut ouvrir la concurrence et s'assurer qu'un service / une application est accessible pour tout le monde, quel que soit l'opérateur, l'outil de consommation ou le moyen de consommation (c'est loin d'être le cas aujourd'hui). Un produit lambda n'a pas à être plus cher pour une partie de la population si les conditions sont identiques. Les conditions n'ont pas à être différentes si ce n'est pas justifié par des contraintes techniques.

**Question 9: If the objective referred to in Question 8 is retained, are additional measures needed to achieve it? If so, should such measures have a voluntary nature (such as, for example, an industry code of conduct) or a regulatory one?**

Interdire une pratique commerciale par la loi est sensible: c'est une contrainte au développement naturel du marché. Mais dans notre cas il s'agit de protéger les citoyens et les développeurs de contenu (qui sont dépendant de distributeurs).

**Question 10: Are the commercial arrangements that currently govern the provision of access to the internet adequate, in order to ensure that the internet remains open and that infrastructure investment is maintained? If not, how should they change?**

En France internet est bien accessible en fixe (offres raisonnables, neutralité respecté par la plupart des fournisseur) beaucoup moins en mobile (offres beaucoup moins avantageuses, neutralité du net non respecté). Les opérateurs doivent s'assurer au constant développement du réseau (développement physique d'internet) mais aussi qu'il reste accessible par tous, pour tout service.

**Question 11: What instances could trigger intervention by national regulatory authorities in setting minimum quality of service requirements on an undertaking or undertakings providing public communications services?**

Pour protéger internet, veiller au respect de la neutralité du réseaux et au respect des droits et libertés des citoyens sur celui-ci, il faudrait une autorité administrative spécifique, indépendante dans ses nominations et son financement des états et des entreprises qui fournissent les services, qui ait les moyens législatifs de faire respecter les valeurs cités plus haut.

**Question 12: How should quality of service requirements be determined, and how could they be monitored?**

Pour commencer, il faut définir les règles d'un « internet neutre » qui respecte la neutralité du réseaux et respecte les droits et libertés des citoyens sur celui-ci.

Le président d'un fournisseurs d'accès internet à défini quatre principes de base de la neutralité du net au cours d'une conférence:

*Transmission des données par les opérateurs sans en examiner le contenu ;*

*Transmission des données sans prise en compte de la source ou de la destination des données ;*

*Transmission des données sans privilégier un protocole de communication ;*

*Transmission des données sans en altérer le contenu.*

(<http://torrents.rml.info/table.html#18>)

Mais il est également nécessaire de veiller via une tierce personne (une autorité indépendante dans ses nominations et son financement des états et des entreprises qui fournissent les services) qui veille au respect des règles de la neutralité du net.

**Question 13: In the case where NRAs find it necessary to intervene to impose minimum quality of service requirements, what form should they take, and to what extent should there be co-operation between NRAs to arrive at a common approach?**

Il faut sanctionner par des amendes dissuasives (montant d'amande supérieur à l'argent qu'un opérateur récupérerait sur un service ne respectant pas la neutralité du net).

**Question 14: What should transparency for consumers consist of? Should the standards currently applied be further improved?**

Le consommateur doit être informé des tenants et aboutissants sur la question d'accessibilité à internet: quelles sont ses droits, et les obligations légales de l'opérateur. Ceci est indispensable pour qu'internet continu à évoluer.

**Question 15: Besides the traffic management issues discussed above, are there any other concerns affecting freedom of expression, media pluralism and cultural diversity on the internet? If so, what further measures would be needed to safeguard those values?**

Certaines lois visent à filtrer internet. Ce filtrage est toutefois dangereux: en voulant bloquer un site internet dans le réseaux, on bloque un noeud. Il peut en résulte l'impossibilité d'accéder à plusieurs centaines de sites internet, qui n'ont aucune raison légale d'être filtré.

Sur internet, la pluralité des médias et la diversité culturelle ne sont pas valable dans certain pays (Chine, Iran) où l'Etat « contrôle » internet. Dans le reste du monde, la peur de censure suite à des interférences des états dans le fonctionnement d'internet est grande.

Enfin il faut savoir que les médias sur internet son souvent dépendant de grand groupe de presse / groupes financiers, et qu'ils n'ont donc pas une liberté d'expression totale (contrainte non politique mais plus commerciale).

Les libertés d'informations et d'expression sont indispensables au bon fonctionnement de toute démocratie. Internet ne doit pas déroger à la règle.